

Image not found or type unknown



Société civile de construction vente

Par **Lovelyb**, le **22/05/2013** à **11:41**

Bonjour,

Une SCCV a été créé dans le but de construire un immeuble pour la revendre ensuite. La SCCV est détenue par deux personnes morales qui ont le même nombre de part, 50-50.

La question que je me pose est la suivante:

Est ce que la personne morale associé de la SCCV a le droit de se vendre à elle même (associé - personne morale) une partie de l'immeuble crée par sa SCCV?

Merci!